



Code de Transparence



MAN
DAR
i  E

Table des matières

Préambule	4
I. Liste des fonds concernés par ce code de transparence	5
II. Données générales sur la société de gestion	17
2.1 Informations générales	17
2.2 Démarche d'investissement responsable	17
2.3 Gestion des risques et des opportunités ESG	19
2.4 Moyens humains mis en œuvre	19
2.5 Initiatives	19
2.6 Encours ISR	20
2.7 Actifs rapportés aux encours totaux sous gestion	20
2.8 Liste des fonds ISR ouverts au public	20
III. Données générales sur les fonds présentés dans ce Code de transparence	22
3.1 Objectifs	22
3.2 Moyens internes et externes pour l'évaluation ESG	36
3.3 Principes et critères ESG	37
3.4 L'analyse environnementale et l'intégration des enjeux liés aux changements climatiques 37	
3.5 Fréquence de mise à jour et gestion des controverses	38
IV. Processus de gestion	39
4.1 Critères et construction du portefeuille	39
4.2 Prise en compte du changement climatique dans la construction des portefeuilles	39
4.3 Emetteurs non analysés	39
4.4 Les changements dans le processus d'évaluation ESG	39
4.5 Investissement dans des organismes solidaires	40
4.6 Prêt ou emprunt de titres	40
4.7 Instruments de dérivés	40
4.8 Positions courtes	40

4.9 Investissements dans les OPC.....	40
V. PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES ET EXTERNES VISANT A ASSURER LA CONFORMITE ESG DES PORTEFEUILLES	41
VI. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG.....	42
6.1 Evaluation de la qualité ESG des fonds.....	42
6.2 Indicateurs de performance ESG	42
6.3 Supports médias informant les investisseurs de la gestion ISR des fonds	42
VII. Politique d'engagement.....	43
7.1 Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?	43
7.2 Comment le fonds établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ?	43
7.3 Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?	44
7.4 Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?	44
7.5 Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?	45
7.6 Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?....	45
7.7 La politique de vote de Mandarine Gestion	45
7.8 Le fonds rend-t-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?	45

PREAMBULE

Pionnière en France, la société Mandarine Gestion (ex Meeschaert AM) a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.

Depuis 40 ans, Mandarine Gestion a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats, ainsi qu'une expertise dans la réalisation d'empreinte extra-financière des portefeuilles.

Faisant suite à son acquisition par le Groupe LFPI (La Financière Patrimoniale d'Investissement), Mandarine Gestion a absorbé Meeschaert AM, filiale de gestion d'actifs cotés du groupe. En conséquence, Mandarine Gestion est maintenant une société forte de 100 collaborateurs, dont 40 professionnels de l'investissement, avec un volume d'encours de 4 Md€ sur l'ensemble des grandes classes d'actifs : actions, obligations, diversifiées.

Notre réponse complète au Code peut être consultée sur notre site internet et est accessible dans le rapport annuel de chacun des fonds ci-dessous :

Les fonds listés ci-dessous respectent l'ensemble des recommandations du Code.

I. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

1.1 *Mandarine Premium Europe*

Approche(s) dominante(s)	Best in Universe	
Classification	Actions Small & Mid-Caps Europe	
Classification SFDR	Article 8	
Exclusions appliquées	1) Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, la pornographie, les jeux d'argent, les OGM et les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la Société de Gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. 2) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). 3) Pour les valeurs restantes, exclusion des sociétés dont le score ESG Sustainalytics (ESG Risk Rating) est classé dans les deux derniers déciles.	
Encours au 31/12/2025	129 M€	
Label(s)	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-premium-europe/shares/fr0010687749	

1.2 *Mandarine Unique Small & Mid Caps Europe*

Approche(s) dominante(s)	Best-in-Universe	
Classification	Actions Small & Mid-Caps Europe	
Classification SFDR	Article 8	
Exclusions appliquées	1) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau de 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). 2) Emetteurs qui enfreignent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies	

	3) Valeurs exposées aux armes controversées selon la politique Mandarin en vigueur	
Encours au 31/12/2025	124 M€	
Label(s)	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-unique/shares/lu0489687243	

1.3 Mandarin Europe Microcap

Approche(s) dominante(s)	Best in Class	
Classification	Actions Européennes	
Classification SFDR	Article 8	
Exclusions appliquées	1) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau de 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). 2) Emetteurs qui enfreignent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies 3) Valeurs exposées aux armes controversées selon la politique Mandarin en vigueur	
Encours au 31/12/2025	198 M€	
Labels	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-europe-microcap/shares/lu1303940784	

1.4 Mandarin Opportunities

Approche(s) dominante(s)	Best in Universe	
Classification	Actions françaises	
Classification SFDR	Article 8	
Exclusions appliquées	1) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau de 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). 2) Emetteurs qui enfreignent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies 3) Valeurs exposées aux armes controversées selon la politique Mandarin en vigueur	
Encours au 31/12/2025	48 M€	
Labels	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-opportunites/shares/fr0010657122	

1.5 Mandarin Equity Income

Approche(s) dominantes	Best in Universe	
Classification	Actions Européennes	
Classification SFDR	Article 8	
Exclusions appliquées	1) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau de 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). 2) Emetteurs qui enfreignent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies 3) Valeurs exposées aux armes controversées selon la politique Mandarin en vigueur	
Encours au 31/12/2025	32 M€	

Labels	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-equity-income/shares/fr0010396382	

1.6 Mandarin Social Leaders

Approche(s) dominante(s)	Best in Universe	
Classification	Actions Small & Mid-Caps Europe	
Classification SFDR	Article 9	
Exclusions appliquées	Exclusions sectorielles (dès le 1^{er} euro de CA, ensemble de la chaîne de valeur) : Armes conventionnelles (ensemble de la chaîne de valeur) Armes controversées Tabac Charbon Exclusions par dépassement de seuil d'exposition au chiffre d'affaires : OGM Nucléaire Infraction aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies Valeurs exposées à des controverses de niveau 5 (échelle 1 à 5, source Sustainalytics)	
Encours au 31/12/2025	31 M€	
Label(s)	ISR, FNG, Umweltzeichen	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-social-leaders/shares/lu2052475568	

1.7 Mandarin Global Sport

Approche(s) dominante(s)	Best in Universe

Classification	Actions Small & Mid-Caps Europe	
Classification SFDR	Article 8	
Exclusions appliquées	1) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau de 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). 2) Emetteurs qui enfreignent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies 3) Valeurs exposées aux armes controversées selon la politique Mandarine en vigueur 4) Clubs de football 5) Armes à feu 6) Pays non coopératifs fiscalement	
Encours au 31/12/2025	6 M€	
Labels	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-global-sport/shares/lu2257982228	

1.8 MAM Human Values

Approche(s) dominante(s)	Best in Universe	
Classification	Actions Large Caps Europe	
Classification SFDR	Article 8	
Exclusions appliquées	1) Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement. Par ailleurs, le Code de Transparence Tutélaire Transition et Biodiversité – février 2023 20 fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. 2) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3) Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs	

	exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 75% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs	
Encours au 31/12/2025	20 M€	
Label(s)	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mam-human-values/shares/fr0013058005	

1.9 MAM Flexible Bonds

Approche(s) dominante(s)	Best in Universe	
Classification	Obligations Euro	
Exclusions appliquées	1) Exclusion des entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, les OGM, les pesticides, ou l'armement, ainsi que les entreprises minières 2) Exclusion des entreprises ayant des controverses de niveau 4 et 5 sont exclues (échelle de notation de Sustainalytics allant de 1 à 5 pour les plus sévères) 3) Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 75% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs	
Encours au 31/12/2025	81 M€	
Label(s)	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mam-flexible-bonds/shares/fr0000971806	

1.10 Mandarin Credit Opportunities

--

Approche(s) dominante(s)	Best in Universe	
Classification	Obligations Euro Flexibles	
Classification SFDR	Article 8	
Exclusions appliquées	1) Exclusion des entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, les OGM, les pesticides, ou l'armement, ainsi que les entreprises minières 2) Exclusion des entreprises ayant des controverses de niveau 4 et 5 sont exclues (échelle de notation de Sustainalytics allant de 1 à 5 pour les plus sévères) 3) Exclusion des entreprises présentant un ESG risk score dépassant le seuil limite défini (échelle de notation de Sustainalytics allant de 0 à 100 pour les entreprises les présentant un profil de risque ESG le plus important).	
Encours au 31/12/2025	198 M€	
Label(s)	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-credit-opportunities/shares/fr0000971913	

1.11 Mandarine Impact Green Bonds

Approche(s) dominante(s)	Thématique Green Bonds	
Classification	Obligations vertes euro	
Classification SFDR	Article 9	
Exclusions appliquées	1) Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans l'extraction de charbon, pétrole, la production d'électricité à partir du charbon, ainsi que dans la production de pesticides, de tabac ou d'OGM. 2) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3) Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité	

	de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs.	
Encours au 31/12/2025	89 M€	
Label(s)	ISR, Greenfin	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-impact-green-bonds/shares/fr0013430626	

1.12 *Mandarine Euro High Yield*

Approche(s) dominante(s)	Best in Universe	
Classification	Obligations haut rendement	
Classification SFDR	Article 8	
Exclusions appliquées	1) Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans l'extraction de charbon, pétrole, la production d'électricité à partir du charbon, ainsi que dans la production de pesticides, de tabac ou d'OGM. 2) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3) Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs.	
Encours au 31/12/2025	8 M€	
Label(s)	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-euro-high-yield/shares/fr0000981946	

1.13 MAM Obli Convertibles ESG

Approche(s) dominante(s)	Best in Universe	
Classification	Convertible Europe	
Classification SFDR	Article 8	
Exclusions appliquées	1) Exclusion des émetteurs (et des sociétés sous-jacentes de l'émission convertible si différentes) dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, la pornographie, les jeux d'argent, les OGM et les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la Société de Gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. 2) Pour les obligations convertibles : exclusion des sociétés sous-jacentes de l'émission convertible présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Pour les obligations et actions : exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée niveau de 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). 3) Pour les valeurs restantes, exclusion des sociétés sous-jacentes de l'émission convertible dont le score ESG Sustainalytics (ESG Risk Rating) est compris dans les deux derniers déciles.	
Encours au 31/12/2025	66 M€	
Label(s)	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mam-obli-convertibles-esg/shares/fr0000970980	

1.14 Nouvelle Stratégie 50

Approche(s) dominante(s)	Best in universe - Intégration ESG	
Classification	Allocation diversifiée aggressive Europe	
Classification SFDR	Article 8	

Exclusions appliquées	Secteur d'activités suivants : armement, jeux d'argent, pornographie, tabac. Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).	
Encours au 31/12/2025	13 M€	
Label(s)	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/nouvelle-strategie-50/shares/fr0000970972	

1.15 Ethicare

Approches dominante(s)	Best in Universe - Intégration ESG	
Classification	Allocation diversifiée prudente	
Classification SFDR	Article 8	
Exclusions appliquées	Secteur d'activités suivants : armement, jeux d'argent, pornographie, tabac. Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).	
Encours au 31/12/2025	12 M€	
Label(s)	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/ethicare/shares/fr0013299674	

1.16 Porteurs d'Espérance

Approche(s) dominante(s)	Best in universe - Intégration ESG	
Classification	Allocation prudente	
Classification SFDR	Article 8	
Exclusions appliquées	Secteurs d'activités suivants : Jeux d'argent, pornographie, bioéthique, armement illégal, OGM et pesticides.	

	Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau de 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).	
Encours au 31/12/2025	56 M€	
Label(s)	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/porteurs-d-esperance/shares/fr0013402104	

1.17 Procléro

Approches dominante(s)	Best in universe - Intégration ESG	
Classification	Allocation diversifiée prudente	
Classification SFDR	Article 9	
Exclusions appliquées	Secteurs d'activités suivants : Jeux d'argent, pornographie, bioéthique, armement illégal, OGM et pesticides. Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).	
Encours au 31/12/2025	70 M€	
Label(s)	ISR	
Liens vers la documentation	https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/proclero/shares/fr0011136563	

II. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

2.1 Informations générales

Mandarine Gestion 30 avenue Kléber 75016 Paris +33 (0)1 80 18 14 80 https://mandarine-gestion.com/FR/fr

2.2 Démarche d'investissement responsable

Nous sommes convaincus qu'il est de la responsabilité de Mandarine Gestion d'encourager les entreprises, par nos actions d'investissement ou de désinvestissement, ainsi que par des actions de dialogue et d'engagement direct, à prendre en compte dans leurs opérations et leurs décisions stratégiques les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La stratégie d'investissement durable de Mandarine Gestion s'articule autour de 3 piliers :

- 1) Les pratiques d'exclusions (normatives ou volontaires)
- 2) L'analyse quantitative (complétée par une analyse qualitative)
- 3) L'engagement actionnarial (exercice des droits de vote et dialogue avec les sociétés)

En combinant ces trois piliers, Mandarine Gestion entend appréhender les risques et les opportunités du développement durable et matérialiser leurs impacts financiers.

Nous croyons en effet que la capacité à concilier les enjeux économiques et les critères ESG est indicative d'un rapport rendement / risque amélioré sur le long terme pour l'émetteur et le portefeuille. Les indicateurs ESG clés agrégés au niveau des portefeuilles nous permettent en contrepartie de suivre les externalités générées d'un point de vue sociétal.

C'est pourquoi la majeure partie de notre gamme bénéficie d'une intégration active des facteurs ESG, qu'ils soient endogènes ou exogènes aux entreprises dans lesquelles nous investissons.

■ UN SYSTÈME DE RECHERCHE PROPRIÉTAIRE : ESG-VIEW

Mandarine Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis 2012 et notre philosophie d'investissement place la combinaison des approches financière et extra-financière au cœur de l'analyse des entreprises et des projets d'investissement.

Les notes ESG Mandarine Gestion sont centralisées dans l'outil propriétaire ESG-View® (base spécifique de données ESG) développé par Mandarine Gestion. Cet outil élaboré en 2014 recense les données ESG quantitatives et qualitatives des fournisseurs de données ESG externes d'une part et des analyses complémentaires de l'équipe ESG d'autre part. Alimenté en temps réel au gré des mises à jour des fournisseurs ESG, il sert également de réceptacle pour le suivi des controverses. Les fournisseurs de données ESG utilisés ont été sélectionnés pour couvrir les univers d'investissement des fonds (Global, Europe, France...) : ISS, Sustainalytics, S&P Trucost, Ethifinance, Bloomberg.

La notation ESG propriétaire de Mandarine Gestion s'articule autour de 4 thèmes principaux : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes. Un système de malus vient impacter la notation ESG des valeurs concernées en fonction de la gravité des controverses.

Pour chacun de ces 4 piliers E, S, G et PP, l'équipe ESG a la possibilité d'ajuster la notation à la hausse ou à la baisse à la suite d'une analyse qualitative approfondie, à une nouvelle controverse ou à un dialogue avec la société, afin de s'affranchir des biais propres aux agences de notations ESG ainsi qu'à la fréquence de leurs mises à jour.

ESG-View® sert également à construire des filtres ESG adaptés à chaque process de gestion ESG des portefeuilles, notamment dans le cadre de réductions d'univers pour les fonds labélisés ISR, qui concernent une majorité des encours de la société de gestion.

Les notations ESG issues de ESG-View® sont directement accessibles dans les outils de passage d'ordre des gérants, de manière à leur fournir en temps réel les notes ESG des positions en portefeuille. Il est enfin possible d'y calculer des mesures ESG au niveau du fonds et de les comparer à leurs indices de référence.

ESG-View® est donc central dans la chaîne de valeur de sélection de titres en portefeuille et est générateur d'échanges ente équipe de gestion et d'analyse ESG.



2.3 Gestion des risques et des opportunités ESG

- *Valeur partenariale et entrepreneuriale*

L'évaluation des risques et des opportunités ESG est intégrée à la grille d'analyse basée sur l'approche « valeur partenariale et entrepreneuriale ». Cette approche méthodologique permet d'analyser les entreprises dans leur globalité, tant au niveau de leurs pratiques opérationnelles (impact environnemental direct de l'activité, gestion des ressources humaines, relations durables avec les parties prenantes), que de leurs produits et services vendus (impact environnemental et sociétal) et de leurs relations avec les acteurs qui gravitent autour d'elles pour créer des synergies. Ainsi, la prise en compte des critères ESG permet d'identifier les risques mais aussi de capter des opportunités économiques.

Les controverses font l'objet d'une analyse complémentaire lorsqu'elles impactent une société. Ce travail s'appuie notamment sur les données récoltées par la recherche sell-side, les médias et Sustainalytics. L'ensemble de ces risques et opportunités ESG permettent d'ajuster à la hausse ou à la baisse les notes ESG des entreprises que nous analysons et peuvent modifier une éligibilité dans le process de gestion du fonds ISR.

La note ESG Mandarine Gestion est la moyenne équipondérée des 4 piliers mentionnés précédemment (E, S, G et PP). Elle est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des mises à jour des notes provenant des agences de notation, de l'actualité et des rencontres avec les sociétés par l'équipe ESG.

2.4 Moyens humains mis en œuvre

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Mandarine Gestion dispose d'une équipe interne de 5 personnes (expériences : 16 ans, 16 ans, 4 ans, 4 ans et 2 ans), d'une trentaine de gérants de fonds ISR.

2.5 Initiatives

Mandarine Gestion participe de manière active au développement de l'investissement responsable et solidaire.

Dans ce cadre, Mandarine Gestion est :

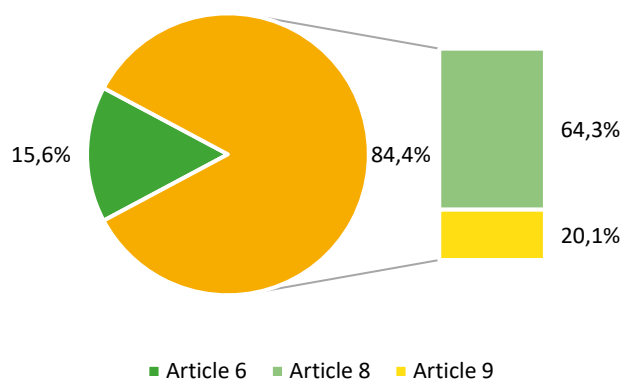
- signataire depuis 2012 des **Principles for Responsible Investments** (PRI) initiés par les Nations Unies
- participe à la promotion de la place financière de Paris : AFG
- membre du réseau **Shareholders for Change** ;
- membre de l'organisation **ShareAction** ;
- membre de **l'observatoire de la finance durable** et de **l'institut de la finance durable** ;
- signataire de l'initiative 1% For The Planet. ;

- adhère au **Forum de l'Investissement Responsable (FIR)**, participation active à la commission Dialogue & Engagement depuis 2012
- signataire du **Finance For Biodiversity Pledge** depuis 2020 ;
- membre du **Climate Action 100+** (sous l'égide des UN PRI) depuis 2018 ;
- signataire de l'initiative **Net Zero Asset Manager Alliance** depuis 2021

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de la majorité de nos fonds, Mandariné Gestion soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le ministère de l'Économie et des Finances, a pour objectif de rendre plus visibles les produits ISR auprès des épargnants en France et en Europe.

2.6 Encours ISR

Plus de 1.3 Mds € d'encours ISR sous gestion, au 31/12/2025



2.7 Actifs rapportés aux encours totaux sous gestion

Au 31 décembre 2025, les encours ISR sous gestion s'élevaient à plus d'1.3 milliards d'euros, soit 36% des actifs sous gestion de Mandariné Gestion.

2.8 Liste des fonds ISR ouverts au public

Libellé Fonds	Article SFDR	Label ISR - fin 2024
Mandarine Unique	8	Label ISR
Mandarine Europe MicroCap	8	Label ISR
Mandarine Opportunités	8	Label ISR
Mandarine Equity Income	8	Label ISR
Mandarine Social Leaders	9	Label ISR

Mandarine Global Sport	8	Label ISR
Mandarine Premium Europe	8	Label ISR
MAM Human Values	8	Label ISR
Mandarine Credit Opportunities	8	Label ISR
MAM Impact Green Bonds	9	Label ISR
MAM Flexible Bonds Esg	8	Label ISR
MAM Euro High Yield Esg	8	Label ISR
MAM Obli Convertibles Esg	8	Label ISR
Nouvelle Stratégie 50	8	Label ISR
Ethicare	8	Label ISR
Porteurs d'Espérance	8	Label ISR
Proclero	9	Label ISR

III. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1 Objectifs

Mandarine Premium Europe

Ce Fonds vise, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, à surperformer l'indice de référence EURO STOXX Small Net Return Index, (Dividendes nets réinvestis- code Bloomberg : SCXT) tout en mettant en œuvre une stratégie ISR. Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose en amont, sur la sélection d'émetteurs appuyée par une démarche ESG « Best-in-Class » puis une gestion active et discrétionnaire. Elle n'est ni indicielle ni à référence indicielle. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indice de référence : la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indice et la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de cette référence. La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Les notes ESG retenues sont équi-pondérées (piliers E, S, G et PP) et issues de l'outil propriétaire de Mandarine Gestion appelé « ESG View ». Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales. L'univers de départ est constitué d'environ 2500 émetteurs européens analysés par Sustainalytics.

L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 et de minimum 30% à compter du 1^{er} janvier 2026. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Les Indicateurs du surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
2. Existence d'un code de conduite fournisseur
- Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025 puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-premium-europe/shares/fr0010687749>

Mandarine Unique

Des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement du Compartiment selon une approche « Best-in-Universe ». Le processus de sélection de titres s'appuie notamment sur la collecte d'informations extra-financières concernant les entreprises de l'univers d'investissement. Le Compartiment investit dans les valeurs de petites et moyennes capitalisation définies par les bornes de capitalisations de Morningstar, présentant 4 critères d'unicités selon un filtre propriétaire. L'univers de départ est composé d'environ 450 valeurs. Le nombre de valeurs notées ESG dans cet univers de départ est d'environ 450 également.

La note ESG est calculée à partir d'un filtre propriétaire dont les poids alloués aux thématiques ESG sont les suivants E : 25% ; S : 25% et G : 50%. L'équipe ISR de Mandarine Gestion procède à une analyse ESG qui aboutit pour chacune à une notation ESG. Pour le pilier environnemental, le fonds aura pour objectif de sélectionner les valeurs qui ont une politique environnementale, une intensité carbone inférieure à la moyenne, un alignement climatique à l'Accord de Paris, une bonne gestion de la biodiversité. Sur le plan Social, le fonds privilégiera les sociétés ayant un fort potentiel de développement du capital humain, des politiques sur les droits de l'homme, des accidentologies et des taux de rotation d'employés faibles. Enfin sur la gouvernance, le fonds aura pour objectif de sélectionner les valeurs dont les droits des actionnaires est équitable, les conseils d'administration diversifiés, des pratiques dans l'Ethique des affaires robustes et des systèmes de lanceurs d'alertes efficaces. La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 et de minimum 30% à compter du 1^{er} janvier 2026. En application du référentiel V3 du label ISR, cette réduction d'univers s'effectue en nombre d'émetteurs et non en poids par la capitalisation ou la valeur d'entreprise. En effet la méthode de calcul pondérée par la capitalisation aboutie à une réduction d'univers trop importante (environ 40%, dû à un biais de notation ESG positif pour les capitalisations les plus grandes) et viendrait à dénaturer le process du fonds dans le choix des capitalisations les plus petites. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Les Indicateurs de surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
2. Prévention des accidents sur le lieu de travail

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-unique/shares/lu0489687243>

Mandarine Europe Microcap

Mandarine Europe Microcap sélectionne des petites sociétés internationales à fort potentiel de croissance. Le fonds se focalise sur les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500

millions d'euros environ et cherche à profiter des inefficiences de marché de cette classe d'actif très diversifiée. Mandarine Europe Microcap met en œuvre un style de gestion GARP (« Growth At A Reasonable Price ») adapté à son univers d'investissement caractérisé par de la croissance et des valorisations raisonnables.

Le processus d'investissement intègre des critères extra-financiers contraignants en matière Environnementale, Sociale, de Gouvernance et de Parties Prenantes sur l'univers d'investissement, via un filtre ESG-Microcaps dont les poids alloués aux thématiques ESG sont les suivants : E :25% ; S :33% ; G : 42%. Les émetteurs de l'univers d'investissement ayant une note ESG-Microcaps sont classés par secteur d'activité (classification GICS niveau 2) selon une méthode dite de Best-in-Class. Les objectifs ESG par pilier du fonds sont de sélectionner les entreprises ayant les meilleures pratiques de leur secteur sur les thèmes suivants :

Gouvernance						Social		Environnement			Parties Prenantes	
Conseil d'administration	Rémunération	Auditeurs	RSE	Risque Cyber	Actionnariat salarié	Attraction des talents	Formation	Politique environnementale	Emissions gaz à effet de serre	Biodiversité	Fournisseurs	Clients

L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 et de minimum 30% à compter du 1^{er} janvier 2026, en nombre d'émetteurs. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois. L'univers d'investissement étant très large (environ 1800 valeurs) et ayant des

La stratégie d'investissement ESG n'induit pas de biais sectoriel par rapport à l'indicateur de référence du Fonds. La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

Les Indicateurs de surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
2. Standards sociaux sur la chaîne de valeur

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

Au vu de la classe d'actifs et de la difficulté d'accès à l'information extra-financière, le second indicateur choisi ne fait pas partie des PAI. Dès lors que l'information sera fiable et disponible, nous intégrerons un PAI comme indicateur de surperformance en matière de durabilité.

Mandarine Opportunités

L'objectif du fonds est de réaliser une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice CAC All Tradable NR (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en sélectionnant via une stratégie active de « stock picking », des entreprises françaises ou cotées en France répondant positivement à des critères (Environnement, Social, Gouvernance) ESG selon une approche Best-in-Universe (sélection ESG consistant à privilégier, au sein de l'univers d'investissement, les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité) et possédant un profil de croissance supérieur à la moyenne selon l'analyse de la société de

gestion. Son processus de gestion se fonde sur une conviction forte : la performance boursière long terme d'une société dépend de l'importance et de la qualité de la croissance qu'elle génère et de l'intégration des critères ESG dans sa stratégie.

Le fonds vise à sélectionner plus spécifiquement des entreprises dégagant une croissance de leurs résultats et de leurs marges supérieures à la moyenne et dont le potentiel n'est pas encore anticipé par le marché. Pour le pilier environnemental, le fonds aura pour objectif de sélectionner les valeurs qui ont une politique environnementale, une intensité carbone inférieure à la moyenne, un alignement climatique à l'Accord de Paris, une bonne gestion de la biodiversité. Sur le plan Social, le fonds privilégiera les sociétés ayant un fort potentiel de développement du capital humain, des politiques sur les droits de l'homme, des accidentologies et des taux de rotation d'employés faibles. Enfin sur la gouvernance, le fonds aura pour objectif de sélectionner les valeurs dont les droits des actionnaires est équitable, les conseils d'administration diversifiés, des pratiques dans l'Ethique des affaires robustes et des systèmes de lanceurs d'alertes efficaces.

L'univers de départ est composé des valeurs cotées françaises ayant un minimum de 500M€ de capitalisation boursière dans l'indice SBF 250 et faisant l'objet d'une notation extra financière.

Le processus d'investissement intègre des critères extra-financiers contraignants en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance sur l'univers d'investissement, à travers un filtre propriétaire. Les notes ESG retenues sont équi-pondérées (piliers E, S, G et PP) et issues de l'outil propriétaire de Mandarinine Gestion appelé « ESG View ». La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 et de minimum 30% à compter du 1^{er} janvier 2026. En application du référentiel V3 du label ISR, cette réduction d'univers s'effectue en nombre d'émetteurs et non en poids par la capitalisation ou la valeur d'entreprise. En effet la méthode de calcul pondérée par la capitalisation aboutie à une réduction d'univers trop importante (environ 60%, dû à un biais de notation ESG positif pour les capitalisations les plus grandes) et viendrait à dénaturer le process du fonds dans le choix des capitalisations les plus petites. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Les Indicateurs du surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
2. La mise en place d'un code de conduite pour les fournisseurs

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-opportunités/shares/fr0010657122>

Mandarine Equity Income

L'objectif du fonds est de sélectionner des sociétés européennes qui offrent un taux de rendement supérieur à la moyenne du marché ou qui ont fait croître/maintiennent leur dividende année après année. Des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement du fonds selon une approche « Best-in-Universe ». Le processus de sélection de titres ESG s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les entreprises de l'univers d'investissement du Fonds composé des émetteurs européens d'une capitalisation supérieure à 1 milliard d'euros. L'univers de départ est composé d'environ 1300 valeurs. Le nombre de valeurs notées ESG dans cet univers de départ est d'environ 1100.

Les objectifs ESG par pilier E, S et G du fonds sont de sélectionner les entreprises qui ont des meilleures performances de l'univers d'investissement, en particulier sur les thématiques suivantes :



Les notes ESG retenues sont équi-pondérées (piliers E, S, G et PP) et issues de l'outil propriétaire de Mandarine Gestion appelé « ESG View ». La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 et de minimum 30% à compter du 1^{er} janvier 2026. En application du référentiel V3 du label ISR, cette réduction d'univers s'effectue en nombre d'émetteurs et non en poids par la capitalisation ou la valeur d'entreprise. En effet la méthode de calcul pondérée par la capitalisation aboutie à une réduction d'univers trop importante (environ 55%, dû à un biais de notation ESG positif pour les capitalisations les plus grandes) et viendrait à dénaturer le process du fonds dans le choix des capitalisations les plus petites. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Les Indicateurs du surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
2. La mise en place d'une politique droit de l'homme

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

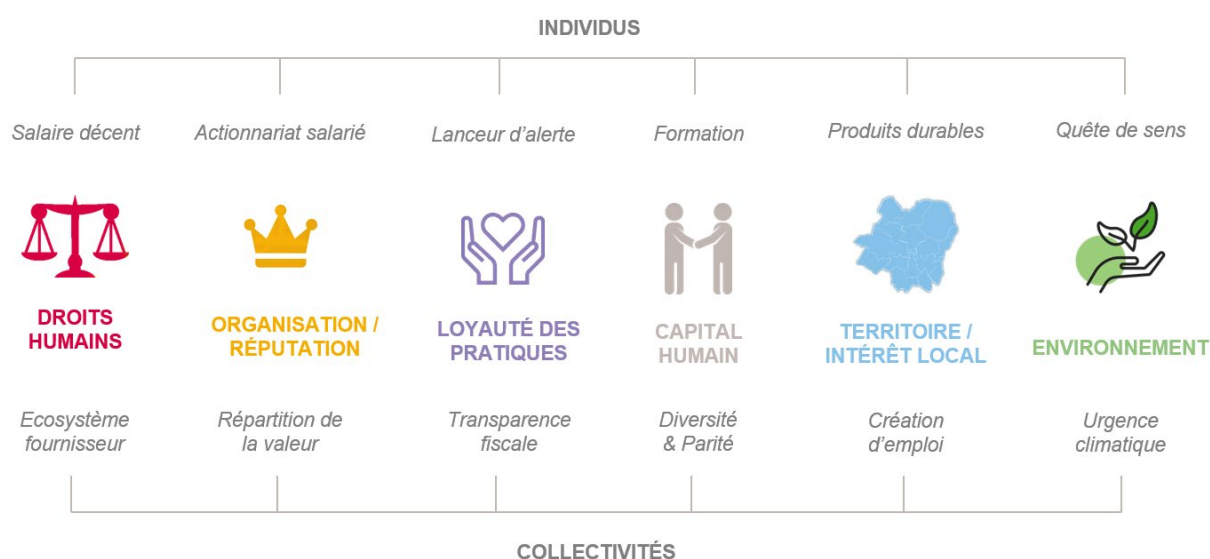
La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-equity-income/shares/fr0010396382>

Mandarine Social Leaders

La notation extra-financière se concentre sur des critères autres qu'économiques pour évaluer les comportements environnementaux, sociaux ou de gouvernance des entreprises afin d'évaluer et de mesurer l'exercice de leur responsabilité vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients, ...).

Les objectifs ESG par pilier E, S et G du fonds sont de sélectionner les entreprises qui ont des meilleures performances de l'univers d'investissement, en particulier sur les thématiques suivantes :



Les notes ESG retenues sont équi-pondérées (piliers E, S, G et PP) et issues de l'outil propriétaire de Mandarine Gestion appelé « ESG View ». La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 et de minimum 30% à compter du 1^{er} janvier 2026. En application du référentiel V3 du label ISR, cette réduction d'univers s'effectue en nombre d'émetteurs. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Les Indicateurs de surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. La mise en place d'un code de conduite pour les fournisseurs
2. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-social-leaders/shares/lu2052475568>

Mandarine Global Sport

Des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement du Compartiment selon une approche « Best-in-Universe » et « Exclusion ». Le processus de sélection de titres ESG s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les entreprises de l'univers d'investissement. Le fonds investit dans les entreprises de toutes capitalisations boursières et de toutes les zones géographiques. L'univers de départ est composé des sociétés ayant minimum 30% de leur chiffre d'affaires exposés au sport et est composé d'environ 420 valeurs. Toutes les sociétés de l'univers de départ font l'objet d'une notation ESG.

Les objectifs ESG par pilier E, S et G du fonds sont de sélectionner les entreprises qui ont des meilleures performances de l'univers d'investissement, en particulier sur les thématiques suivantes :



L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 et de minimum 30% à compter du 1^{er} janvier 2026. En application du référentiel V3 du label ISR, cette réduction d'univers s'effectue en nombre d'émetteurs et non en poids par la capitalisation ou la valeur d'entreprise. En effet la méthode de calcul pondérée par la capitalisation aboutie à une réduction d'univers trop importante (environ 55%, dû à un biais de notation ESG positif pour les capitalisations les plus grandes) et viendrait à dénaturer le process du fonds dans le choix des capitalisations les plus petites. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Les Indicateurs du surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
2. La mise en place d'un système de lanceur d'alertes

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-global-sport/shares/lu2257982228>

MAM Human Values

MAM Human Values sélectionne des entreprises combinant performances extra-financière et financière, à travers une méthodologie ISR propriétaire fondée sur la mise en avant de la valeur partenariale et entrepreneuriale, s'appuyant sur des indicateurs sociaux innovants. Les notes ESG retenues sont équi-pondérées (piliers E, S, G et PP) et issues de l'outil propriétaire de Mandariné Gestion appelé « ESG View ». La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 et de minimum 30% à compter du 1^{er} janvier 2026. En application du référentiel V3 du label ISR, cette réduction d'univers s'effectue en nombre d'émetteurs et non en poids par la capitalisation ou la valeur d'entreprise. En effet la méthode de calcul pondérée par la capitalisation aboutie à une réduction d'univers trop importante (environ 45%, dû à un biais de notation ESG positif pour les capitalisations les plus grandes) et viendrait à dénaturer le process du fonds dans le choix des capitalisations les plus petites. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Pour le pilier environnemental, le fonds aura pour objectif de sélectionner les valeurs qui ont une politique environnementale, une intensité carbone inférieure à la moyenne, un alignement climatique à l'Accord de Paris, une bonne gestion de la biodiversité. Sur le plan Social, le fonds privilégiera les sociétés ayant un fort potentiel de développement du capital humain, des politiques sur les droits de l'homme, des accidentologies et des taux de rotation d'employés faibles. Enfin sur la gouvernance, le fonds aura pour objectif de sélectionner les valeurs dont les droits des actionnaires est équitable, les conseils d'administration diversifiés, des pratiques dans l'Ethique des affaires robustes et des systèmes de lanceurs d'alertes efficaces.

Les Indicateurs du surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. La mise en place d'un code de conduite pour les fournisseurs
2. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mam-human-values/shares/fr0000448987>

MAM Flexible Bonds ESG

MAM FLEXIBLE BONDS est un fonds nourricier du FCP maître MANDARINE CREDIT OPPORTUNITIES. MAM Flexible Bonds a pour objectif d'obtenir une performance annuelle, nette de frais de gestion, supérieure à l'indicateur de référence (Ester capitalisé + 160 bp pour les parts C et D et Ester capitalisé + 200 bp pour la part I), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, en privilégiant les obligations et en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Les notes ESG retenues sont issues de l'outil propriétaire de Mandarin Gestion appelé « ESG View ». La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

L'application du processus ESG conduit à une note ESG moyenne pondérée de portefeuille supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement initial, après élimination des 25% plus mauvaises valeurs sur la base de la notation ESG utilisée et des exclusions appliquées à compter du 1^{er} janvier 2025 et 30% à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les Indicateurs de surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
2. Existence d'une politique sur les droits humains

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mam-flexible-bonds/shares/fr0000971806>

Mandarine Credit Opportunities

Mandarine Credit Opportunities est un fonds crédit d'obligations euro offrant une gestion ISR flexible s'adaptant aux différentes phases du cycle économique. Son objectif est de rechercher une performance nette de frais de gestion supérieure ou égale à celle de l'indice Ester capitalisé + 150 bps, sur la durée de placement recommandée.

Les notes ESG retenues sont issues de l'outil propriétaire de Mandarin Gestion appelé « ESG View ». La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

L'application du processus ESG conduit à une note ESG moyenne pondérée de portefeuille supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement initial, après élimination des 25% plus

mauvaises valeurs sur la base de la notation ESG utilisée et des exclusions appliquées à compter du 1^{er} janvier 2025 et 30% à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les Indicateurs du surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

- Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
- La mise en place d'une politique droit de l'homme

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-credit-opportunities/shares/fr0000971913>

Mandarine Impact Green Bonds

Mandarine Impact Green Bonds sélectionne des obligations Investment Grade d'entreprises qui prennent en compte les enjeux de la transformation vers une économie durable.

Ce fonds de partage finance notamment le Fonds de Dotation pour la Biodiversité et le fonds de dotation "Etablères Développement".

Les notes ESG retenues sont issues de l'outil propriétaire de Mandarine Gestion appelé « ESG View ». La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

L'application du processus ESG conduit à une note ESG moyenne pondérée de portefeuille supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement initial, après élimination des 25% plus mauvaises valeurs sur la base de la notation ESG utilisée et des exclusions appliquées à compter du 1^{er} janvier 2025 et 30% à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les Indicateurs du surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
2. Exposition à des entreprises n'ayant pas mis en place d'objectifs de réductions carbone inférieure à l'univers

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-impact-green-bonds/shares/fr0000971822>

Mandarine Euro High Yield

Mandarine Euro High Yield a pour objectif de capter le potentiel du Haut Rendement européen à travers l'un des rares fonds ISR de sa catégorie. Sa gestion dynamique vise à saisir l'ensemble des opportunités, du BB au CCC, sur les émetteurs financiers et non-financiers

Les notes ESG retenues sont équi-pondérées (piliers E, S, G et PP) et issues de l'outil propriétaire de Mandarine Gestion appelé « ESG View ». La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

L'application du processus ESG conduit à une note ESG moyenne pondérée de portefeuille supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement initial, après élimination des 25% plus mauvaises valeurs sur la base de la notation ESG utilisée et des exclusions appliquées à compter du 1^{er} janvier 2025 et 30% à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les Indicateurs de surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
2. La mise en place d'une politique sur les Droits de L'Homme

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mandarine-euro-high-yield/shares/fr0000981946>

MAM Obli Convertibles ESG

MAM Obli Convertibles ESG est un fonds ISR d'obligations convertibles européennes permettant de concilier le potentiel des marchés actions avec la protection des marchés obligataires. Le fonds est composé exclusivement d'obligations convertibles physiques libellées en euros

Les notes ESG retenues sont issues de l'outil propriétaire de Mandarine Gestion appelé « ESG View ». La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 01/01/2025 et de minimum 30% à compter du 01/01/2026. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Les Indicateurs du surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
2. Existence d'un dispositif d'alerte

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/mam-obli-convertibles-esg/shares/fr0000970980>

Nouvelle Stratégie 50

Nouvelle Stratégie 50 est le premier fonds éthique français, lancé en 1983 et intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il offre une gestion diversifiée dynamique privilégiant les marchés actions et s'appuie sur une sélection extra-financière en collaboration avec l'association "Ethique et Investissement". Son objectif est d'offrir une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille diversifié selon des critères éthiques et de développement durable. La gestion vise à surperformer son indicateur de référence composé de 60 % de l'indice EURO STOXX (SXXT Index) et de 40 % de l'indice monétaire (« Ester + 8.5 bps » capitalisé) en mettant en œuvre une stratégie ISR. Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds.

Les notes ESG retenues sont équi-pondérées (piliers E, S, G et PP) et issues de l'outil propriétaire de Mandarin Gestion appelé « ESG View ». La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 et de minimum 30% à compter du 1^{er} janvier 2026. En application du référentiel V3 du label ISR, cette réduction d'univers s'effectue en nombre d'émetteurs et non en poids par la capitalisation ou la valeur d'entreprise. En effet la méthode de calcul pondérée par la capitalisation aboutie à une réduction d'univers trop importante (environ 45%, dû à un biais de notation ESG positif pour les capitalisations les plus grandes) et viendrait à dénaturer le process du fonds dans le choix des capitalisations les plus petites. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Les Indicateurs du surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise

2. La mise en place d'un code de conduite pour les fournisseurs

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/nouvelle-strategie-50/shares/fr0000970972>

Ethicare

EthiCare est un fonds de partage qui a pour objectif de préserver le capital tout en respectant des critères ESG. Il offre une gestion flexible avec une poche obligataire qui cherche à délivrer du rendement tout en limitant la volatilité du portefeuille, et une poche actions pouvant aller jusqu'à 30%. Le fonds contribue, au travers des dons effectués à la Fondation Helebor, au financement et au développement de projets de soins palliatifs en France.

Les notes ESG retenues sont issues de l'outil propriétaire de Mandarine Gestion appelé « ESG View ». La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 et de minimum 30% à compter du 1^{er} janvier 2026. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Les Indicateurs de surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
2. La mise en place d'une politique sur les Droits de L'Homme

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/ethicare/shares/fr0013299674>

Porteurs d'Espérance

Porteurs d'Espérance est un fonds de partage qui a pour objectif de préserver le capital tout en respectant des critères ESG. Il offre une gestion flexible avec une poche obligataire qui a pour objectif de délivrer du rendement tout en limitant la volatilité du portefeuille, et une poche actions pouvant aller jusqu'à 50%.

Le fonds contribue, au travers de dons et en fonction de la part sélectionnée, au financement du programme Entraide & Éducation de la Fondation Notre Dame, des missions d'éducation et de solidarité des Foyers de Charité, des actions de soutien en faveur du Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes ou de l'association CORREF & Compagnie.

L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 et de minimum 30% à compter du 1^{er} janvier 2026. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Les Indicateurs de surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise
2. La mise en place d'une politique sur les Droits de L'Homme

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 80% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/porteurs-d-esperance/shares/fr001400r0a4>

Procléro

Procléro est un fonds de partage qui a pour objectif de préserver le capital tout en respectant des critères ESG. Il offre une gestion flexible avec une poche obligataire qui a pour objectif de délivrer du rendement tout en limitant la volatilité du portefeuille, une poche actions pouvant aller jusqu'à 25% ainsi qu'une poche d'investissement solidaires.

Le fonds contribue, au travers de dons, au financement de la formation des prêtres de la Communauté Saint-Martin, mis à la disposition des diocèses qui en ont besoin.

L'application du processus ESG conduit à une réduction de 25% minimum de l'univers d'investissement à compter du 01/01/2025 et de minimum 30% à compter du 01/01/2026. Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Les Indicateurs de surperformance ESG les plus cohérents avec les objectifs du fonds décrits ci-dessus (couplés avec des taux de couverture suffisamment élevés pour répondre aux critères du label ISR) sont les suivants :

1. Empreinte Carbone (scopes 1-2-3) par million d'euros de valeur d'entreprise

2. La mise en place d'une politique sur les Droits de L'Homme

Ces indicateurs sont suivis mensuellement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 60% pour le premier indicateur et de 55% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2025, puis 90% pour le premier indicateur et de 60% pour le second indicateur jusqu'au 31/12/2026.

La surperformance de ces deux indicateurs est divulguée dans le rapport mensuel. Ce dernier est accessible, en bas de page, en suivant ce lien :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/funds/proclero/shares/fr0011136563>

3.2 Moyens internes et externes pour l'évaluation ESG

Mandarine Gestion mobilise d'importants moyens pour la mise en œuvre de sa stratégie ISR. Aux coûts liés aux moyens humains de l'équipe ISR, viennent s'ajouter les coûts liés aux prestataires externes : bases de données et consultants, ainsi que les coûts liés aux développements des outils d'analyse ESG. Mandarine Gestion utilise également la recherche ESG de brokers tels que Oddo, CM-CIC, Société Générale-Bernstein, Exane, Kepler Cheuvreux, JP Morgan. En ce qui concerne la gamme de produits de Mandarine Gestion, 36% de tous les encours sont reconnus par un label durable et 85% sont catégorisés Articles 8 ou 9 selon SFDR.

Jusqu'à fin 2025, Mandarine Gestion a eu recours à des sources et bases externes de données ESG et extra-financières¹, provenant de diverses agences de notation, dont S&P Trucost, Sustainalytics, Ethifinance, Proxinvest, Bloomberg, Factset. L'agence de notation ISS a été ajoutée à la plateforme de recherche extra-financière pour embarquer la recherche concernant les votes aux assemblées générales. Depuis la fusion avec Meeschaert Asset Management début 2024, le budget annuel alloué pour la recherche extra-financière a été rationalisé pour atterrir à environ 400k€.

Depuis janvier 2024, l'équipe de recherche ESG a doublé avec 5 ETP et 1 responsable Investissement Ethique en charge des investissements en lien avec des critères de la Doctrine Sociale de l'Eglise.

¹ *Compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des données fournies par les entreprises, ou les fournisseurs de données, les informations ayant été utilisées par la SGP peuvent compter des biais.* Chaque agence de notation applique sa propre méthodologie d'évaluation : qu'il s'agisse des variables utilisées pour le calcul des scores, des contrôles effectués sur les données collectées, du traitement des données manquantes, des poids attribués aux différentes variables et composantes du score ou encore des modalités de calcul, les méthodologies mises en œuvre par les agences de notation peuvent être très différentes et contribuent ainsi à une absence de convergence des notations. Le choix des critères de notation ainsi que leur pondération peuvent différer pour plusieurs raisons (secteurs d'activités, pays...). De plus, les critères E, S et G n'ont pas tous le même poids dans la notation de certaines agences. Par conséquent, une entreprise ayant un fort impact social mais un impact environnemental moins important peut néanmoins avoir une note globale élevée. Au-delà de la pondération, les notes attribuées aux entreprises peuvent varier de façon significative selon les données utilisées, leur agrégation dans le calcul et leur interprétation. Il devient alors difficile de comparer les différentes méthodologies de notation. D'autant plus que les données récoltées sont souvent elles-mêmes insuffisantes, hétérogènes ou de mauvaise qualité.

3.3 Principes et critères ESG

La note ESG View de Mandarine Gestion est issue d'un modèle propriétaire et est attribuée à l'ensemble des émetteurs des univers d'investissement des fonds labélisés. Le calcul de la note ESG View est alimenté par les fournisseurs de données ESG externes, agrégées au sein de notre équipe Data, complétées par les analyses qualitatives de l'équipe de recherche ESG.

La note ESG View de Mandarine Gestion est distribuée en 4 thématiques agrégées : Environnement (25%), Social (25%), Gouvernance (25%) et Parties Prenantes (25%). Au sein de chaque secteur, une matrice de matérialité est mise à jour régulièrement par l'équipe de recherche selon une table de pondération des indicateurs pertinents. Les secteurs sont ensuite pondérés en fonction de leurs impacts positifs ou négatifs sur la société et l'environnement.

La note ESG va déterminer le caractère éligible des titres au sein de leur univers d'investissement selon la méthodologie du label ISR utilisée (exclusion d'une partie de l'univers ou en amélioration de notes ESG), ainsi que le caractère durable au sens SFDR.

Cette notation ESG propriétaire s'applique à tous les fonds du présent Code, à l'exception des fonds Mandarine Unique et Mandarine Europe Microcap qui disposent chacun d'une notation ESG propriétaire, se référer à la section 3.1.

3.4 L'analyse environnementale et l'intégration des enjeux liés au changement climatique

Le changement climatique est étudié à plusieurs niveaux dans l'ensemble des fonds de la gamme :

- Etude de l'impact de l'activité sur le changement climatique ;
- Analyse des impacts liés aux opérations ;
- La démarche de transition vers une économie bas-carbone.

Au niveau des risques environnementaux, nous étudions l'impact sur le climat (les risques physiques et les risques de transition associés), mais aussi l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles ou encore la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Les opportunités liées au changement climatique sont également prises en compte, notamment lorsque les entreprises développent une solution ayant un impact positif sur l'environnement.

L'analyse des entreprises relative au changement climatique est prospective : elle prend en compte le dynamisme dans lequel la société s'inscrit afin de déterminer la tendance dans laquelle elle se projette du point de vue de la transition vers une économie bas carbone.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au rapport [Article 29 de la loi Energie et Climat](#).

3.5 Fréquence de mise à jour et gestion des controverses

Les notations ESG, qui incluent l'appréciation des controverses, sont révisées lors de chaque étude sectorielle ou thématique, soit environ tous les mois.). La base de données est actualisée après chaque comité mensuel ou bien après chaque revue qualitative de l'analyste ESG dans l'outil propriétaire ESG View.

Un suivi des controverses est envoyé toutes les deux semaines par le prestataire Sustainalytics. Cela permet à l'équipe ISR de suivre régulièrement l'évolution du niveau de sévérité des controverses déjà existantes mais aussi l'apparition ou disparition de controverses. Par ailleurs, lorsqu'une controverse matérielle surgit, l'équipe ISR se réserve le droit d'ajuster la notation ESG.

IV. PROCESSUS DE GESTION

4.1 Critères et construction du portefeuille

L'analyse ESG intervient en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels investissent les fonds. Le périmètre d'investissement ISR évolue sur une base mensuelle : que ce soit pour des raisons d'ordre structurel ou conjoncturel, la décision peut être prise de sortir une ou plusieurs entreprises de ce référentiel. Lorsque le cas se présente, le gérant du fonds doit vendre l'ensemble de la ligne dans une période de trois mois s'il est investi dans l'entreprise concernée, tout en respectant l'intérêt des porteurs de part.

Les exclusions de valeurs peuvent s'expliquer par un rehaussement du seuil de la note ESG ou par une dégradation de leur note ESG.

4.2 Prise en compte du changement climatique dans la construction des portefeuilles

Au-delà des critères environnementaux de l'analyse ESG des entreprises (voir §2.3 et 2.4), les critères liés au changement climatique sont pris en compte dans la construction du portefeuille pour investir dans des solutions environnementales spécifiques mais aussi en identifiant des potentiels risques financiers liés (c'est le cas notamment des *stranded assets* dans les industries liées aux énergies fossiles).

L'identification des entreprises positionnées pour répondre aux enjeux de la transition vers une économie durable, par leur offre de produits et services ou leurs engagements de transformation, ainsi que l'analyse ESG de ces entreprises, interviennent en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels le fonds peut investir.

Les émetteurs faisant l'objet d'une vigilance renforcée (« fort impact climatique ») sont accompagnés dans le cadre d'un engagement actionnarial et d'une analyse des plans de transition climatiques. Pour plus d'information, se référer à la [politique d'exclusion](#) de Mandarinne Gestion, section « Exclusions liées au label ISR » pour plus de détails.

4.3 Emetteurs non analysés

La part des émetteurs couverts par une analyse ESG dans le portefeuille des fonds doit être durablement supérieure à 90% du portefeuille (hors liquidités, Etats, solidaires).

4.4 Les changements dans le processus d'évaluation ESG

Nous améliorons continuellement notre modèle en prenant en compte les évolutions et la maturité des enjeux liés au développement durable au sein de chaque secteur. En 2024, nous avons mis à jour les matrices de matérialité de 37 secteurs d'activités, ce qui nous a permis de revoir l'ensemble de notre système de notation ESG pour les émetteurs inclus au sein des univers d'investissements.

4.5 Investissement dans des organismes solidaires

Le fonds Procléro présent dans ce Code de transparence alloue une part de ses actifs à des entreprises solidaires (agrées Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ou assimilée). Cette poche de 0 à 10% du fonds vise à financer des entreprises sociales aux modèles économiques financièrement viables et à fort impact social.

Les autres fonds couverts par le présent Code de transparence ne sont pas investis dans des organismes solidaires.

4.6 Prêt ou emprunt de titres

Les fonds du présent Code de transparence ne pratiquent pas les prêts ou emprunts de titres.

4.7 Instruments de dérivés

L'utilisation des instruments dérivés est possible pour atteindre les objectifs de gestion dans certains fonds de la gamme, selon la stratégie suivante :

- ☒ pour diminuer le risque du portefeuille par des stratégies de couverture,
- ☒ pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur le Fonds,
- ☒ afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple).

L'engagement hors bilan ne pourra excéder 100% de l'actif net.

L'utilisation de produits dérivés n'a pas pour objectif de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG des émetteurs en portefeuille.

4.8 Positions courtes

Les fonds du présent Code de transparence ne détiennent pas de position courte sur un actif sélectionné comme ESG, en lien avec la méthodologie de sélection ESG des actifs.

4.9 Investissements dans les OPC

Les fonds du présent Code de transparence peuvent investir dans :

- des OPC monétaires dans le cadre de la gestion de leur trésorerie ;
- des OPC actions, obligataires ou diversifiés dont la stratégie de gestion est cohérente avec celle de chacun des fonds concernés et contribue à la réalisation de leur objectif de performance.

V. PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES ET EXTERNES VISANT A ASSURER LA CONFORMITE ESG DES PORTEFEUILLES

Contrôles de 1er niveau

- Contrôle réalisé par les gérants lors des décisions d'investissements et désinvestissements.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR au moment de l'actualisation du périmètre ISR obligatoire chaque mois. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR lors du calcul du taux de sélectivité des univers.
- L'équipe ISR envoie un mail à l'équipe du middle afin qu'ils vérifient le respect des 90% / 10% des investissements en fonction des périmètres ISR éligibles.
- L'équipe des risques vérifie que le taux d'exclusion appliqué au périmètre de départ soit respecté et que les indicateurs sélectionnés comme objectifs de durabilité afin de suivre les taux de couverture et s'assurer de la surperformance du fonds par rapport au benchmark.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR lors de la réalisation du rapport ESG. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.

Contrôles de 2nd niveau

L'équipe de contrôle interne et conformité :

- S'assure de la bonne tenue des comités ISR
- S'assure que les conclusions des comités ISR sont formalisées et diffusées
- S'assure que les équipes de gestion mènent les actions nécessaires afin d'appliquer les décisions prises en comité ISR
- S'assure de la présence effective de valeurs ISR pour s'assurer du respect de la limite affichée dans le prospectus
- S'assure de la surperformance des objectifs de durabilité en comparaison avec le benchmark et vérifie les taux de couvertures associés

Contrôle de risque global

Le département des risques réalise un screening des entreprises en fonction des niveaux de controverses déterminés par Sustainalytics.

Contrôle par un organisme indépendant

En complément du dispositif de contrôle interne, un contrôle par un organisme indépendant est réalisé dans le cadre de la labellisation de certains fonds ISR.

En effet, pour les fonds ISR labellisés, le processus d'analyse et la méthodologie sont analysés par le cabinet EY et Deloitte, en charge de l'application du cahier des charges du label ISR.

VI. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1 Evaluation de la qualité ESG des fonds

La qualité ESG des fonds (notamment la surperformance sur deux indicateurs ESG clés comparée à l'univers d'investissement) est évaluée et communiquée mensuellement dans les reportings des fonds couverts par ce Code de Transparence. Les informations ESG sont également intégrées aux rapports annuels.

6.2 Indicateurs de performance ESG

Les fonds du présent Code de Transparence disposent de reportings d'impact dédiés comportant des indicateurs E, S, G et liés aux droits humains. Les indicateurs sont établis à partir de données provenant d'ISS ESG, Bloomberg et de données collectées en interne.

Pour l'environnement, les indicateurs sont relatifs à la température du portefeuille, l'intensité carbone et les objectifs climatiques entrepris par les entreprises du portefeuille.

Pour le social, les indicateurs sont relatifs au taux de fréquence des accidents ainsi que la part du portefeuille investi dans des entreprises ayant des politiques de prévention des accidents.

Pour la gouvernance, les indicateurs sont relatifs à la part des sociétés n'ayant pas mis en place un système d'alerte confidentielle ainsi que la répartition des genres dans les conseils en moyenne pondérée.

Pour les droits humains, les indicateurs se concentrent sur le poids des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte Mondial.

Se référer à la section 3.1 pour connaître le détail des indicateurs ESG publiés par fonds.

6.3 Supports médias informant les investisseurs de la gestion ISR des fonds

Le [site internet de Mandariné Gestion](#) publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, le Code de Transparence actualisé chaque année.

Le site internet comporte un onglet « Démarche Responsable » dédié aux activités ISR de Mandarin Gestion et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable ainsi que les différents travaux de recherche sous forme d'articles, à des fins d'information.

Plus précisément, il présente :

- Les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR
- Les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, fiches mensuelle, code de transparence)
- La politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- La présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc)
- Des articles mensuels sur des tendances générales liées à l'ESG

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » de la page d'accueil.

VII. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

La [politique d'engagement](#) de MANDARINE GESTION est disponible sur le site internet de la société de gestion.

7.1 Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

L'objectif de notre politique d'engagement actionnarial est de créer un lien plus étroit avec les sociétés en formulant des axes d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif, qu'il soit individuel ou collaboratif. In fine, le but de l'engagement actionnarial est de prendre position sur des enjeux ESG et d'encourager les entreprises visées à améliorer leurs pratiques dans la durée, via une démarche structurée et un suivi sur le long terme.

7.2 Comment le fonds établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ?

En tant qu'investisseur responsable engagé et proposant une diversité d'approches ESG dans sa gamme de gestion, Mandarin Gestion structure sa démarche d'engagement autour de thématiques ESG jugées prioritaires. Ces thématiques sont définies chaque année en adéquation avec les priorités de durabilité auxquels les stratégies d'investissement sont susceptibles d'être exposées. Les principaux thèmes d'engagements dans les trois piliers E, S et G :

- Environnement : Trajectoire Climat et Biodiversité
- Social : Capital Humain et Accompagnement CSRD

- Gouvernance : Intégration de critères ESG dans les politiques de rémunération

7.3 Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ESG, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement...).

En outre, le réseau Shareholders for Change est un relais d'engagement au nom des fonds gérés par Mandarinine Gestion.

7.4 Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Depuis 2013, Mandarinine Gestion a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Elles prennent la forme de dialogue (lettres et rencontres), de participation aux AG et de dépôts de résolution. Les initiatives sont soit individuelles, soit collectives.

Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Mandarinine Gestion soutient le principe du « Say on Climate ». En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Mandarinine Gestion considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale via un Say on Climate. Par conséquent, en 2022, Mandarinine Gestion a signé la lettre initiée par Phitrust, CIAM et le cabinet Vermeille à destination du gouvernement sur des recommandations concernant le régime légal d'inscription de résolutions externes aux AG. Les recommandations ont concerné l'amélioration des règles pour déposer des résolutions externes (seuils de détention, délais), la clarification des règles liées à la recevabilité des résolutions externes et le droit d'expression pour présenter la résolution et exposer les motifs en AG.

De plus, en 2023, Mandarinine Gestion a soutenu une tribune qui milite en faveur d'une mise à l'ordre du jour des assemblées générales des say-on-climate exhaustifs.

Mandarinine Gestion a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total (jusqu'à fin 2022) et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Mandarinine Gestion s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises, ainsi que de la Commission Dialogue et Engagement.

Dans ce cadre, Mandarinine Gestion s'est impliquée dans un engagement actionnarial mené en collaboration avec RHSF et qui porte sur le sujet de l'identification et de l'élimination du travail forcé et du travail des enfants, aux côtés d'autres investisseurs.

Un [rapport d'engagement](#) annuel est disponible sur le site Internet de Mandarinine Gestion.

7.5 Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

L'efficacité de l'activité d'engagement est difficilement mesurable. Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l'entreprise. Lorsque cette dernière donne l'ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Mandarinine Gestion, l'initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l'amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l'efficacité de l'activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l'échec de l'engagement actionnarial mené au niveau de l'ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l'ordre du jour, retrait d'une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d'une résolution...). Au niveau d'une société de gestion indépendante comme Mandarinine Gestion, une démarche d'engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l'implication de partenaires associatifs ou d'une coalition d'investisseurs. D'où l'importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d'autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Mandarinine Gestion.

7.6 Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Si l'engagement s'avère infructueux, Mandarinine Gestion peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l'assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l'entreprise du périmètre d'investissement est envisageable.

7.7 La politique de vote de Mandarinine Gestion

Mandarine Gestion a élaboré une politique de vote qui s'inspire des recommandations de gouvernement d'entreprise de l'AFG. La politique est réactualisée chaque année en lien avec les évolutions réglementaires et les pratiques de place. Mandarinine Gestion exerce ses droits de vote pour les sociétés de la gamme de fonds action labélisée ISR. .

7.8 Le fonds rend-t-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

La politique de vote est disponible dans son ensemble sur le site internet de Mandarinine Gestion (http://www.mandarine-gestion.com/uploads/reg/reg_mandarine_vote-politique_fr.pdf)

Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Mandarin Gestion précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative.

Mandarine Gestion indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution. Pour les fonds labellisés ISR, ces informations sont regroupées sur la page internet des fonds labellisés.